

## UNE MEILLEURE ORIENTATION SCOLAIRE ?

Une revendication syndicale des années 70 déjà trouvée en 1984 un écho favorable au plan politique : les députés au Grand Conseil, presque unanimes, votent un texte gouvernemental qui reprend la principale thèse syndicale, à savoir la création d'une année d'orientation.

Deux premières questions surgissent, relatives à cet "événement".

- Quelles idées-forces sous-tendent les revendications syndicales ?
- Comment ces revendications s'inscrivent-elles dans le nouveau texte de loi ?

**1. Des 2 documents (1) syndicaux, base de réflexion de l'initiative "Pour une meilleure orientation scolaire", les thèses suivantes se dégagent :**

- L'orientation doit remplacer la sélection. L'orientation est basée sur une observation dans le temps qui prend en compte des éléments non mesurables lors d'un test ou d'un examen.
- Dans un cadre de la procédure d'orientation, toutes les activités ont une valeur identique, et sont pris en compte en priorité les points forts, les goûts, les aptitudes, les savoirs et savoir-faire de l'élève.
- Cette procédure s'étend sur une année et la décision d'orientation dans l'une des sections est ainsi reportée d'un an (par rapport à la première sélection actuelle).
- La décision d'orientation se fonde sur : une auto-évaluation de l'élève, la synthèse d'une série de bilans intermédiaires établis en commun par les maîtres, l'enfant, ses parents et les conseillers en orientation.
- L'orientation a un fondement valable dans la mesure où le programme de 6ème année tient compte du développement de la personne, combinant la pluridisciplinarité, le travail en groupes, le choix dans les objectifs et les rythmes de travail, la souplesse dans le découpage horaire.
- La consolidation des notions acquises de la 1ère à la 5ème primaire et le perfectionnement des méthodes d'acquisition conduisent à une harmonisation des connaissances nécessaires avant l'étude de notions et de branches nouvelles.

Voici donc la sélection actuelle mise au pilori : prématurée, basée sur des tests qui privilégient certaines disciplines, responsables d'une psychose de l'échec frappant un grand nombre d'élèves jugés sur l'aspect négatif de leurs prestations.

Un enseignement fragmenté, un rythme de travail imposé, un horaire rigide et un individualisme prononcé dans le travail des maîtres, voilà la toile de fond de l'enseignement actuel brossée dans les deux documents syndicaux.

## **2. Les revendications syndicales peuvent-elles s'inscrire dans le cadre général déterminé par la nouvelle loi ?**

Oui, dans la mesure où les points essentiels sont : la création d'un tronc commun en 6ème année, le report d'un an de l'attribution des élèves dans l'une des 3 sections secondaires et le poids accru de l'avis des maîtres dans la décision d'orientation.

Notons que réflexions syndicales et articles de loi circonscrivent les changements au 6ème degré, considéré comme la clé de l'orientation.

## **3. Comment le législateur qualifie-t-il cette modification de la loi ?**

Il s'agit de : "... nouvelles dispositions législatives prenant en compte de raisonnables réformes..." (2)

Il n'est pas question de Réforme au sens utilisé en 1962 (lors de la refonte totale de l'Ecole secondaire) mais de réformes partielles dans le cadre d'une mise à jour de différents textes législatifs.

Le caractère restrictif des modifications apparaît dans la procédure utilisée pour élaborer et mettre en place le règlement d'application.

En effet, aucun organisme représentatif n'a été officiellement mandaté pour conduire une réflexion globale sur l'insertion du tronc commun au niveau 6 et ses répercussions éventuelles sur les autres degrés de la scolarité. Révélatrice aussi, la volonté exprimée d'appliquer la loi aussi rapidement que possible : "la loi étant maintenant en vigueur, il ne convient pas d'attendre par trop l'application de mesures adoptées par le Grand Conseil" (2). Deux ans, voilà donc le temps imparti pour élaborer et mettre en place les réformes partielles.

La conséquence première du "morcellement" de la réflexion est l'ordre surprenant dans lequel les problèmes ont été abordés et soumis ensuite au Conseil scolaire; ainsi, il a été longuement traité des options avant même d'avoir répertorié les questions à résoudre pour atteindre les objectifs de cette 6ème année, soit une meilleure orientation.

#### 4. A ce point-là de notre analyse, une question fondamentale se pose : que peut signifier "améliorer l'orientation" ?

Remarquons d'emblée qu'étudier le fonctionnement de l'orientation dans le canton de Neuchâtel, c'est tenir compte :

- des structures diverses : collèges multilatéraux, classes de 1ère MP dans les collèges primaires et section pré-professionnelle séparée des autres.

- des conceptions différentes de l'orientation : passages et transferts plus ou moins nombreux.

- des moyens mis en oeuvre pour mettre en pratique l'orientation continue : cours de rattrapage, d'appuis, etc.

Depuis 1972, l'orientation dans le canton de Neuchâtel n'ayant fait l'objet d'aucune étude d'envergure, c'est donc autour de la formule "améliorer l'orientation" que s'est réalisé un consensus politique qui a abouti à la création du tronc commun au niveau 6.

Une formule "projective qui permet des interprétations multiples, qui a l'avantage de recueillir un assez large consensus, même s'il n'est qu'apparent, et qui permet de modifier le système sans ouvrir une discussion fondamentale" (3).

En effet, améliorer l'orientation peut signifier trier de façon plus efficace pour permettre un meilleur rendement du travail dans les sections les plus exigeantes ou chercher "à mieux adapter la formation aux capacités des élèves et à faciliter leur choix" (3).

Ces deux options fondamentales n'apparaissent clairement ni dans les revendications syndicales, ni dans les discussions au Grand Conseil, ni dans les textes officiels qui décrivent une structure et des moyens susceptibles d'améliorer la procédure d'orientation elle-même, c'est-à-dire en réalité la procédure de tri.

Toute mesure, au cours de la 6ème année nouvelle, est donc censée courir à mieux répartir les élèves dans les 3 sections.

Faute donc d'avoir au moins tenté de définir des objectifs fondamentaux dans le cadre d'une conception plus large des problèmes, le débat et les propositions qui en sont issues ne traitent qu'un aspect de l'orientation, faisant fi de tous les éléments qui concourent à la formation scolaire de l'élève, donc aussi directement à son orientation durant les cinq années qui précèdent et les trois qui suivent le tronc commun. Il s'agit, par exemple, des rythmes d'enseignement, des manuels, des méthodes, des programmes, de l'assistance pédagogique, de la formation et de l'action des enseignants qui sont en interaction constante avec les connaissances, les aptitudes, les attitudes, l'origine sociale de l'élève.

## 5. Rôle de l'école primaire

L'élève a vécu 5 ans d'école primaire (voire 6 ou même 7) pendant lesquels, d'une manière continue à travers ses réussites et/ou ses échecs, il a été pré-orienté. "La structure des capacités observée à l'entrée au cycle d'orientation est le résultat de l'interaction entre les aptitudes des élèves et l'enseignement qu'ils ont reçu à l'école primaire" (3).

Philippe Perrenoud, dans un ouvrage magistral (4), souligne que "la réussite au primaire intervient, à la fois subjectivement et objectivement. Subjectivement lorsqu'elle influence les aspirations de l'enfant et des parents et les conseils du maître primaire, objectivement lorsque la sélection dans le secondaire porte en partie, directement ou indirectement, sur la maîtrise des acquis de base, tels la lecture, la rédaction, le raisonnement et les opérations math., l'étendue du lexique et la culture générale".

"D'une façon ou d'une autre, l'excellence scolaire reconnue dans le primaire ou les apprentissages réels qu'elle sanctionne pèsent sur la première orientation et ses suites immédiates et donc indirectement sur le cours de la carrière scolaire ultérieure."

Doit-on s'étonner que le rôle de l'école primaire dans l'orientation soit passé complètement sous silence ? Non, si après 5 ans de formation scolaire l'orientation n'est que le meilleur tri possible sur la base du degré d'assimilation d'une culture commune dispensée à une cohorte hétérogène. Oui, si l'on admet que l'orientation dépend au moins partiellement de la formation reçue.

## 6. La question se résume alors ainsi : est-il possible d'agir sur cette formation ?

Autrement dit, l'assimilation de l'essentiel du curriculum peut-elle être étendue à un plus grand nombre d'élèves, le nombre d'échecs peut-il être réduit ? Ph. Perrenoud relève la position inconfortable des enseignants qui "doivent concilier leur impuissance du moment et le sentiment qu'elle est due à des facteurs modifiables à l'échelle du système scolaire : l'effectif des classes, la surcharge des programmes, l'inadéquation des didactiques ou des moyens d'enseignement, les modes d'évaluation, les critères de sélection".

De la réponse donnée à cette question dépend donc l'évolution de l'école et par la même de l'orientation.

## 7. La classe actuelle de 1ère moderne-préprofessionnelle

Que se passerait-il vraisemblablement si seul le degré 6 devait être modifié ? Pour tenter de cerner le problème, il convient d'analyser le fonctionnement de l'actuel tronc commun partiel de 1ère MP.

Le rythme de travail d'une année d'orientation/sélection débouchant sur plusieurs sections s'accélère inévitablement puisqu'il faut préparer les meilleurs à passer avec succès le passage dans la section la plus exigeante scolairement; c'est donc ce qui se passe en 5ème primaire d'abord puis en 1ère moderne-préprofessionnelle.

Soumis pendant deux années consécutives à un rythme de travail trop rapide et à des méthodes d'apprentissages mal adaptées, les élèves les moins doués accumulent des lacunes qui influencent à long terme leurs résultats.

La situation est claire : actuellement, en 1ère MP, le programme, les méthodes, le rythme de travail conviennent à moins de la moitié des élèves. Les autres accumulent des déficits aussi bien en français et mathématique, branches anciennes, qu'en allemand, enseignement nouveau. Enfin, ces déficits ne concernent pas seulement les connaissances mais aussi les techniques de travail, les savoir-faire.

## 8. Quels changements pouvons-nous attendre dans cette phase-là de la scolarité obligatoire de l'introduction du tronc commun au niveau 6 ?

On peut estimer avantageuse la maturité plus grande des élèves avant la séparation entre les différentes sections, l'année de plus à vivre ensemble sous l'oeil attentif d'une équipe multidisciplinaire.

Par contre, les problèmes rencontrés en 1ère MP ne peuvent être qu'aggravés par les dispositions envisagées actuellement pour le tronc commun.

En effet, la question posée est double. C'est d'abord celle de l'enseignement commun à un groupe d'élèves hétérogènes avec l'objectif de conduire chacun le plus loin possible en fonction de ses aptitudes et de ses intérêts. Or cet enseignement occupera bientôt les 2/3 de la scolarité obligatoire et l'on connaît l'impuissance de l'enseignement primaire à répondre à ce problème spécifique. C'est aussi parallèlement celle de l'orientation vers les trois secteurs prévus en 7ème année.

## 9. Quelques propositions concrètes

Considérant qu'améliorer l'orientation c'est d'abord améliorer la formation de chacun au cours des 9 années de la scolarité obligatoire, nous soumettons à la réflexion quelques propositions concernant l'enseignement primaire, le tronc commun et les trois dernières années secondaires.

1. Pour tenter de faire face avec plus de succès au problème des différents rythmes d'acquisition au sein d'une même classe, il s'agit d'insérer dans l'horaire de la 1ère année primaire à la 9ème année secondaire (pour les sections préprofessionnelle et moderne) une heure de travail en groupe restreint pour chacune des branches principales.

2. Dans le même esprit, afin de permettre aux élèves faibles de concentrer leurs efforts, il s'agit de diminuer, tout au long de la scolarité, le nombre d'heures hebdomadaires (26 à 28h, par ex.) et le nombre de branches (de 6 à 8 branches, par ex.).

3. Dans l'enseignement primaire, il est nécessaire d'alléger le programme de français et de chercher en mathématique les moyens propres à assurer une meilleure acquisition des notions de base par les élèves faibles.

4. Si l'on veut vraiment améliorer l'orientation au niveau 6, il s'agit d'assurer la continuité de l'enseignement au niveau individuel en prenant les mesures suivantes :

- une partie seulement de l'enseignement est donné en commun : toutes les branches des groupes 2 et 3 et une partie des branches principales.

- les enseignements de base de la mathématique et du français et celui de l'allemand sont donnés dans le cadre de groupes à niveaux formés après un temps d'observation. Les squelettes des programmes sont identiques mais les rythmes de travail sont adaptés à chaque groupe, l'objectif final étant l'acquisition progressive des bases indispensables à la poursuite de la scolarité dans quelque section que ce soit.

- l'évaluation du travail journalier est adaptée au niveau des élèves de sorte que les résultats des futurs élèves de 2ème année préprofessionnelle ne soient pas limités à la note 4 et ceux des futurs élèves de section moderne à la note 4½ ! Les tests cantonaux, les mêmes pour tous, permettent alors de situer les élèves par rapport à l'ensemble de la volée.

5. Pour les degrés 7, 8 et 9, il s'agit d'une part d'aider les élèves lents, moins doués, moins intéressés et d'autre part d'offrir des cours facultatifs avancés aux élèves motivés, en particulier en 3ème et 4ème préprofessionnelle.

Les modalités d'application de la nouvelle loi sur l'organisation scolaire sont un véritable défi lancé à tous ceux que préoccupe l'avenir de la jeunesse.

Nous avons tenté de le montrer, la précipitation dans l'étude, une mise en application prématurée, une vue partielle des problèmes, une conception restrictive de l'orientation conduiront sûrement à l'opposé des objectifs visés par tous ceux qui souhaitent améliorer l'orientation, soit à une sélection plus sévère s'opérant par un rythme de travail plus élevé, dans des filières moins perméables; ceci au détriment de tous les élèves.

P. Kernén  
Sous directeur  
d'établissement secondaire

(1) Documents syndicaux : - pour une meilleure orientation scolaire  
- initiative populaire pour une meilleure orientation scolaire

(2) Bulletin du DIP, N° 20, février 1985 (reproduit ci-dessus).

(3) D. Bain, Orientation scolaire et fonctionnement de l'école, Peter Lang, Berne, 1979.

(4) Ph. Perrenoud, La fabrication de l'excellence scolaire, Droz, Lausanne, 1984.